

*Impôt sur le revenu—Loi*

J'ai déjà signalé que tout le monde n'est pas riche en Alberta. Tous les Albertains n'ont pas un puits de pétrole dans leur cour, à côté de leur piscine. Cette façon de voir est fantaisiste. Ce sont des Canadiens ordinaires comme nous tous. Le ministre des Finances a accordé un statut particulier à certaines personnes, et lorsque l'on accorde un statut particulier à un groupe, cela sous-entend que l'on donne un statut inférieur à un autre.

Permettez-moi de revenir à la situation qui existe au Manitoba et de citer certaines déclarations budgétaires de l'hon. Don Craik. Ces paroles ont été prononcées à peu près une heure après la présentation du budget fédéral à Ottawa. Cela permettra peut-être de tirer au clair certaines questions touchant la consultation. M. Craik a déclaré:

Il y a à peine deux semaines, depuis que le gouvernement fédéral a avisé pour la première fois les provinces qu'il serait peut-être prêt à financer une partie de la réduction des taxes de vente provinciales... et la confirmation que l'on allait décider d'adopter ce plan ne nous est parvenue qu'à la fin de la semaine dernière. Comme les députés s'en rendront compte, les négociations ont été très intenses pendant cette période et, en fait, il faudra poursuivre les discussions pour régler un certain nombre de détails qui n'ont pas encore été abordés. Nous aurions aimé avoir plus de temps pour négocier les différentes possibilités relatives à l'importance, aux conditions et à l'application sélective de la réduction.

Je pense que cela est très clair, et cette déclaration vient d'une province qui a accepté la proposition.

Nous sommes dans un pays fédéral, entre associés égaux; il nous faudra donc commencer à traiter tous les Canadiens comme des égaux et non comme des personnes que l'on peut traiter de haut, à qui on peut faire du chantage et que l'on peut rouler. Ce genre de victoire est factice, et tous les Canadiens en sortent perdants.

Qu'aurait-il fallu prévoir au budget? Je suis quant à moi en faveur des réductions de taxes de vente et en ce sens j'estime que le ministre des Finances a bien fait. Cependant, nous devons prévoir plus de marge pour les provinces dans nos réductions de taxes, sans que cela nuise à l'intégrité du gouvernement central. Certains, devant ces déclarations, penseront immédiatement que nous essayons de démanteler l'autorité centrale, mais ce n'est pas du tout mon intention.

Au cours de la brève expérience que j'ai eue des affaires municipales, j'ai découvert que les municipalités étaient obligées de fournir de plus en plus de services à leurs ressortissants, mais sans avoir la possibilité de recourir à des hausses de l'impôt foncier, car de telles hausses accroîtraient le coût du logement et le fardeau des entreprises, ce qui rendrait ces dernières de moins en moins concurrentielles. Les municipalités reçoivent de l'aide des provinces sous forme de subventions per capita. Les gouvernements provinciaux sont donc forcés d'obtenir des revenus suffisants pour pouvoir aider les municipalités, tout en répondant parallèlement aux obligations qui sont les leurs. Il faut alors prévoir une marge fiscale suffisante pour les provinces qui leur permette de consacrer l'argent nécessaire aux programmes locaux.

L'une des difficultés actuelles c'est que le contribuable moyen ne se sent nullement concerné par certains des programmes grandioses émanant d'Ottawa alors qu'il se reconnaît dans les programmes locaux destinés à améliorer la qualité de vie.

Ces dix dernières années, ni les provinces ni les municipalités n'ont eu assez de marge par le biais de l'Impôt pour assurer ces services locaux nécessaires. Le budget n'a rien fait pour tenter de redresser le déficit et cette année encore le gouvernement prévoit un déficit de 11.5 milliards de dollars qui viendra s'ajouter au déficit de l'ordre de 8.5 milliards de dollars d'il y a un an.

● (1532)

Le gouvernement fédéral a dit qu'il rembourserait aux provinces le manque à gagner que leur causerait la réduction de la taxe de vente. La division entre contribuables provinciaux et contribuables fédéraux est trompeuse, car lorsque je paye mes impôts fédéraux, la province ne me dit pas: «Puisque vous avez déjà payé vos impôts fédéraux, vous n'avez pas à payer d'impôts provinciaux». Il y a aussi les municipalités qui veulent avoir leur part, et il s'agit toujours du même contribuable.

Si l'État fédéral avait réduit ses dépenses d'un montant équivalent à celui que nous remboursons aux provinces, la crédibilité de cette mesure aurait été beaucoup plus nette. Je vois que le secrétaire parlementaire a l'air de trouver cela bizarre, pour ne pas dire amusant. Mais il n'est pas possible de continuer à entasser des déficits comme le fait le gouvernement en sacrifiant les générations futures. Cela n'est plus possible, parce que la charge des intérêts est en train de devenir un élément majeur du budget fédéral.

Le fond du problème, c'est que les gouvernements n'osent pas réduire leurs dépenses, de crainte de ce que dira le contribuable. Ils préfèrent l'autre solution, qui consiste à emprunter sur les marchés financiers et à se procurer de l'argent à l'étranger, ce qui ne fait qu'alourdir le service de la dette et pèse encore plus sur le dollar. Voilà où nous en sommes actuellement, et chaque Canadien paye le prix des dépenses du gouvernement.

Que le gouvernement cesse de faire des discours, et qu'il agisse. Est-il décidé à se restreindre, ou s'il persiste à dire que 11.5 milliards de dollars de déficit pour cette année, après les 8.5 milliards de dollars de l'an dernier, vont améliorer notre situation fiscale? Voilà trop longtemps que le gouvernement fédéral lance l'argent par les fenêtres en croyant s'attirer les faveurs de l'électorat. Malheureusement, ce sont les Canadiens qui doivent payer les pots cassés et non le gouvernement, qui n'a jamais su mettre d'ordre dans ses finances.

Les mesures fiscales annoncées au budget ont fait couler beaucoup d'encre, mais il y a un autre domaine de compétence provinciale sur laquelle le gouvernement fédéral a empiété, et j'aimerais en dire quelques mots. Il s'agit de la carotte que le gouvernement fédéral promène sous le nez des provinces lorsque, au cours des conférences ou des négociations, il leur propose des projets qu'elles ne peuvent pas refuser parce que l'échelon fédéral propose d'en payer la moitié, ce que l'on appelle le «dollar de 50c.». Si l'on s'en tient à ce critère, la mesure proposée par le ministre des Finances est encore plus avantageuse pour les provinces de l'Ouest, parce qu'il leur donne des dollars de 66.6c., au lieu du traditionnel dollar à 50c. Dans les provinces atlantiques, bien sûr, le remboursement est de 100 p. 100.